

Arrêté n°2022-03-17-20 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 35-36

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-20 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 35-36 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-20 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 35-36 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Olga OTERO
- Monsieur Éric FERRAGE
- Madame Patricia PATRIER
- Monsieur Gildas MERCERON
- Madame Sabine PETIT
- Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE

Article 2 : Collège B

- Madame Géraldine GARCIA
- Monsieur Fabien HUBERT
- Madame Cécile BLONDEL
- Monsieur Gilles POREL
- Madame Sophie BILLON
- Monsieur Olivier CHAVASSEAU

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

